

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4608

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Les Minguettes-Max Barel - Quartier de la Darnaise - Restructuration des pieds des tours impaires 39, 41, 59, 63 et 65 - Propriété de l'Opac du Grand Lyon - Convention - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du Grand projet de ville (GPV) Les Minguettes-Max Barel, l'ensemble des tours du quartier de la Darnaise, propriété de l'Opac du Grand Lyon, a fait l'objet d'une réhabilitation lourde.

La réhabilitation en cours des tours 39, 41, 59, 61, 63, 65, 69 et 71, boulevard Lénine est en cours d'achèvement. Elle comporte une dernière tranche de travaux qui est la restructuration des pieds des tours.

Cette restructuration a pour but d'améliorer le fonctionnement et la sécurité des halls d'entrée par une redéfinition et une simplification des espaces et des cheminements. Elle doit, en particulier, favoriser la commercialisation des logements et autres locaux, et améliorer l'appropriation et l'entretien de ces espaces par les habitants.

Selon les tours, il est prévu :

- un accès unique et élargi,
- l'apport d'un éclairage naturel par des baies vitrées,
- un cheminement direct vers les ascenseurs,
- la création d'une loge pour le gardien,
- la mise en place d'un jardin d'hiver,
- la création d'un local pour les encombrants.

Ces projets ont reçu un avis favorable des locataires et seront sans incidence sur les loyers et charges des habitants.

L'opération est inscrite dans le chapitre réhabilitations de l'annexe financière à la convention 2004-2008 signée par les partenaires du GPV avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (Anru).

Par une décision du Bureau, en date du 21 mars 2005, la communauté urbaine de Lyon avait approuvé une participation financière à la restructuration des pieds des tours 61, 69 et 71, incluse dans la réhabilitation lourde d'ensemble des trois immeubles, pour un montant de 109 879 € à verser à l'Opac du Grand Lyon, et la signature d'un protocole de partenariat.

La présente décision a pour objet le versement, par la Communauté urbaine, d'une participation à l'Opac pour la restructuration des pieds des immeubles 39, 41, 59, 63 et 65.

Le prix de revient prévisionnel de cette restructuration s'établit à 1 256 675 € TTC, TVA à 5,5 %, financé selon le plan suivant :

- subvention Anru	314 169 €
- subvention Communauté urbaine	190 121 €
- prêt renouvellement urbain (PRU)	342 385 €
- fonds propres	410 000 €

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à la restructuration des pieds des tours 39, 41, 59, 63 et 65, boulevard Lénine, dans le quartier de la Darnaise à Vénissieux, pour un montant de 190 121 €, sous forme de subvention d'équipement à l'Opac du Grand Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière avec l'Opac du Grand Lyon.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et 2008 - compte 204 170 - fonction 824 - opération n° 0061.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,